



## Rétractation/cadeau

-----  
Par osram

Bonjour,

Suite à un abonnement de revues (par internet) je me suis rétracté dans le délai de 14 jours. Avec cet abonnement un cadeau de bienvenue m'a été envoyé pendant ces 14 jours, rien dans le CGV n'est en rapport avec ce cadeau.

Dois-je le renvoyer ?

Merci d'avance pour vos avis.

-----  
Par ESP

Bonsoir

Il n'y a pas de réponse juridiquement adaptée à un tel cas.

Personnellement, je le ferais.

-----  
Par osram

Pourquoi le renverrais-je à mes frais alors que cette société l'a envoyé pendant la période de rétractation ? il y a là une sorte de forcing illégal, tout comme demander un acompte dans cette période de 14 jours.

Si elle avait attendu la fin du délai de rétractation, elle n'aurait pas envoyé ce "cadeau". Je suis donc en droit de considérer qu'il m'appartient puisque pas mentionné dans les conditions générales de ventes. Nulle part il n'est précisé que ce "cadeau" sera retourné si la commande est annulée.

Et comme dirait mon petit-fils : donné c'est donné, repris c'est volé.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Pourquoi posez-vous la question puisque vous êtes sur de votre fait ?

-----  
Par osram

Pourquoi ?

Simplement parce que dans deux têtes il y en a plus que dans une.

Mais si ma question dépasse vos connaissances, considérez qu'elle est résolue.

Bonne journée.

-----  
Par ESP

Il n'y a rien de plus dans 2 têtes si la première n'attend de la seconde que ce qu'elle veut entendre.

-----  
Par osram

Ok, je défend mon point de vue comme vous défendez le vôtre, où est le problème ? le but d'un forum est l'échange il me semble, pourquoi de l'agressivité à mon égard ?

Qui ne souhaite pas avoir les réponses qui vont dans son sens ? c'est humain, dans ce cas présent je ne vois pas de réponses contre-disant mes arguments. Je suis tout à fait prêt à en débattre sans polémique.

Je n'oblige personne.

-----  
Par ESP

Pas du tout, vous n'êtes pas sur un forum d'échange mais un lieu où les gens viennent chercher des infos juridiques...

Or, vous semblez être en demande de justification de votre envie de conserver le "cadeau" reçu.

PS/ Ne lisez pas d'agressivité là où il n'y en a pas!

-----  
Par osram

j'ai bien compris que je ne pouvais pas compter sur vous, vous ne connaissez pas la réponse.

Salut.

-----  
Par ESP

Les gens qui viennent chercher des infos juridiques ici, savent qu'il peuvent compter sur nous, tant qu'une réponse est possible.

Dans votre cas, si vous souhaitez le conserver, préparez vous au moins à retourner le "cadeau" s'il vous le réclame.